



Application garantie décennale

Par **mandrake**, le **19/10/2009** à **22:43**

Bonjour,
Je rencontre quelques désagréments dans mon appartement : le carrelage se pique et se fissure un peu partout.
L'appartement a été livré en 1999, j'ai tenté de faire jouer la garantie décennale : l'expert de l'assurance a conclu que le problème n'était qu'esthétique et par conséquent non couvert par la garantie décennale.
Depuis, j'ai remplacé 3 carreaux qui étaient mal en point et j'ai découvert que le problème de fissure venait de la chape flottante : elle est fissurée.
Mes questions sont les suivantes :
La garantie décennale doit-elle être applicable dans ce cas de figure ?
Si oui, comment le faire reconnaître à l'expert ?
Merci d'avance pour vos réponses